

Avenir et Ambitions

Jullouville - Saint-Michel-des-Loups

Le Grain
de Sable

SEMESTRIEL GRATUIT

N°5
JANVIER
2023



Florence GRANDET
Finances, Vie sociale,
Aménagement,
Environnement,
Vie économique, Tourisme
Culture et patrimoine.
A GTM : Nautisme, Tourisme
(Comité de direction de l'Office
du Tourisme Intercommunal),
Mobilités (Comité de pilotage
des communes littorales),
suppléante au
Comité du Syndicat Mixte
Espaces Littoraux de la Manche
(SyMel).

SOMMAIRE

■ Edito : Florence Grandet

■ Page 2-3 : L'essentiel des
Conseils municipaux,
Les canettes de Jullouville,
Infos diverses.

■ Page 4 Le dossier :
Lézeaux - La Carrière,
Villages oubliés ?



Géraldine CHRÉTIENNE
Projet et travaux, Sports,
Animations-jeunesse,
Marché de plein air.
A GTM : Culture et
Équipements sportifs



Christian BALOU
Sécurité, Chemins,
Haies Bocagères,
Ouverture des plis,
Animation sports
et jeunesse.

Prochains Conseils municipaux :
30/01, 13/03, 12/04, 5/06 et 10/07

Nous contacter : Avenir & Ambitions

@ Florence Grandet
 @ Avenir et Ambitions pour
Jullouville Saint-Michel-des-Loups
 email : ajmdl5061@gmail.com

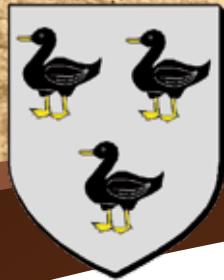
Directrice et rédactrice de la publication
Florence Grandet - Jullouville
Crédits photos : J. Beauvais, V. Rollo,
G. Chrétienne, F. Grandet,
Jullouville au fil du temps
Imprimeur SDCOMM - 02 31 67 56 04
Sauf erreurs typographiques
Ne pas jeter sur la voie publique

EDITO

L'inoubliable été 2022 a adouci notre vie grâce à tous les heureux moments retrouvés et nos commerçants et associations ont connu un succès mérité. La municipalité a aussi bénéficié de ce temps de grâce pour apprendre à travailler avec moins de défiance et de provocations.

Ainsi l'intervention de Monsieur Ballou et sa collaboration avec les services administratifs a permis aux procès-verbaux de trois Conseils Municipaux, entachés d'irrégularités et de vice de formes graves d'être rectifiés et enfin approuvés au mois d'octobre. Depuis nous avons suggéré et obtenu que ceux-ci nous soient soumis en amont des Conseils Municipaux afin d'en corriger les éventuelles erreurs. Cette collaboration progresse aussi dans les commissions : en matière de sécurité (notamment à propos de l'éclairage public et des économies associées), de vie sociale (particulièrement pour les tarifs et règlements des salles) et pour les animations (qui vont enfin bénéficier d'une nouvelle collaboratrice à temps plein, M^{me} Marie Aline Bouton, à partir du 2 janvier). Ces évolutions du travail « ensemble », ne veulent pas dire que toutes les opinions soient partagées mais elles sont déjà entendues, avec davantage de compréhension mutuelle. Les Conseils Municipaux devraient être moins tendus. Notre position reste inchangée : constructive, pertinente et exigeante.

Nous apprécions le retour (après un départ abracadabrant !) de notre commune dans la démarche de l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Bien que nous n'ayons pas réussi à y réintroduire un représentant, nous confions à l'Association « Mémoire et Patrimoine de Jullouville Saint-Michel-des-Loups » membre du « Pays de l'Estran » (qui porte la démarche) la charge d'en suivre les progrès d'un regard attentif et bienveillant. Enfin, notre action en Communauté de Communes, dans les domaines du Tourisme, du Nautisme (préparation de la future base du CNRG de Jullouville) et des Mobilités reste très active. Ce travail transversal nous a permis de fournir à la commune, un rapport exhaustif sur la piste cyclable dite « expérimentale » de la RD 911. Si celle-ci a fait ses preuves, son emprise reste disproportionnée et enlaidit notre entrée de ville. La place du Casino, objet d'un « essai » de piétonisation, n'a pas non plus, tenu toutes ses promesses et mériterait une réalisation plus participative et intégrée dans l'environnement. Cette projection dans l'avenir m'amène à vous souhaiter une traditionnelle bonne et heureuse année 2023 : que toutes les inconnues qui font de notre quotidien une période confuse et difficile ne nous empêchent pas de la souhaiter plus sereine, et que Jullouville sache rester le lieu privilégié où nous aimons vivre ou venir nous ressourcer.



L'essentiel des Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 12 septembre 2022

- Consultation des collectivités membres du SMAAG (gestionnaire assainissement collectif) dans le cadre de l'extension du périmètre syndical.
- Convention d'objectifs pour la parentalité et accessibilité aux Loisirs Éducatifs
- Sollicitation prestation « Bonus Territoire » pour la convention Territoriale Globale (Contrat Enfance Jeunesse)
- Conventions et tarifs EHPAD et CCAS de Jullouville pour la prestation scolaire et périscolaire - tarifs inchangés par rapport à 2022.
- Tarifs restauration au 1^{er} septembre 2022 - Tarifs inchangés. La production en interne des repas par l'EHPAD permet de maîtriser les coûts.
- Convention d'entretien du domaine communal aux abords du Crapeux
- Rénovation de l'éclairage public Route de Boisleray (6 mâts et luminaires) et Convention avec le SDEM pour le partage des frais.
- Convention de logements sociaux : 15 logements locatifs avec La Rance à la place de L'Estival.
- Convention avec l'Association Les chemins du Mont-Saint-Michel « Jullouville Commune des chemins du Mont-Saint-Michel »
- Etude de renforcement et de valorisation de la digue / Front de mer. Choix des 3 cabinets : INGEROP, ANTEA-Vert latitude, ISL Ingénierie-Atelier du Marais pour remettre une esquisse du projet mené par la Commune de Jullouville et l'ASA Défense mer Centre de Jullouville.



CE QUI FAIT DÉBAT :

- Le Maire déplore la longueur des questions diverses. Il ne tient qu'à lui, de répondre davantage aux administrés et de tenir des Conseils informels. Beaucoup de réponses concernant la vie quotidienne sont reportées de Conseils en Conseils, sans résultats.

- La plus grosse erreur du mandat est évidemment : la cession à la Société HLM LA RANCE de l'Estival. Il faut diversifier le logement jullouvillais et le rendre accessible au plus grand nombre. L'alternative existait à la « Maison jaune » inhabitable en l'état, au point de louer une tente pour lui donner un semblant d'espace culturel éphémère. Nous regretterons toujours le manque de courage politique qui aurait permis de monter un projet culturel à l'année et pour tous. Ce projet visionnaire tenait compte de l'accroissement de la population et de l'ouverture du Parc Résidentiel de Loisirs L'Edune. En outre, calcul fait par les deux « oppositions » au Conseil, la cession de cet espace est présentée financièrement neutre par la Commune, alors qu'entre les frais d'acquisition, d'études pour le projet culturel menées lors du précédent mandat, le désamiantage etc., la Municipalité cède à perte un emplacement unique du centre ville !

Nous avons toutefois obtenu l'engagement (mais sera t-il tenu ?) que le mot ESTIVAL se retrouve à la fois dans l'aspect extérieur ou le nom attribué à cette résidence ou à la petite salle attenante. La Ville devrait prévenir la population du jour de cette prochaine démolition.



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre

- Approbation des procès-verbaux des délibérations de la séance des Conseils Municipaux du 13 juin, 4 juillet et 12 septembre.
- Tarifs du Marché de Noël du 10 et 11 Décembre : 15 emplacements proposés.
- Remplacement de M^{me} Virginie Chapedelaine, conseillère municipale démissionnaire et accueil de M. Christian Gesnouin, modification des commissions municipales.

Aïe ! Aïe ! Aïe !
Sur les rambardes et
les escaliers rouillés de
la promenade, je ne me
pose plus



CE QUI FAIT DÉBAT :

Se présenter sur une liste électorale en position éligible, est un acte engageant au service du bien public. Mais un conseiller de la majorité n'a siégé au Conseil Municipal que deux fois en deux ans et demi et une autre conseillère est elle aussi absente depuis près d'un an. Si l'on ajoute les élus dont la résidence principale n'est pas à Jullouville, le Conseil Municipal majoritaire est victime d'absentéisme : rien que six au Conseil d'octobre ! Deux nouveaux élus ont été intégrés après deux démissions. Ceux-ci ont au moins eu l'honnêteté de se retirer faute de pouvoir remplir assidûment leurs fonctions.

Aucun texte de loi ne permet de relever de ses fonctions un conseiller défaillant, sauf à engager par le Maire une procédure auprès du tribunal administratif : ce serait se tirer une balle dans le pied ! A ce petit jeu de chamboule-tout il ne reste plus au Maire que deux « cartouches ».

Tout ceci relèverait de l'anecdote incivique, si les conséquences n'étaient pas très sérieuses et menaçaient la démocratie. Les commissions sont donc annulées, reportées ou affaiblies faute de participants voire réaménagées. C'est ainsi par exemple que Madame Casanova ou Monsieur Ballou ont intégré de nouvelles commissions.

- Convention avec GTM pour le versement d'une part communale de taxe d'aménagement, limitée à 1% par GTM. Impact pour Jullouville : 1920 euros (obligation de la Loi de finances 2022)
- Elaboration d'un projet éducatif et de cohésion sociale partagé pour l'ensemble des familles du territoire. Cet outil développé par la CAF, GTM et les communes met les ressources de la CAF au service d'une offre plus complète (enfants en situation de handicap), originale (mise en réseau) et de qualité.
- Nouveau règlement de l'AVAP et de la CLAVAP (sa Commission associée). Retour de la Commune dans ces instances après la rupture de convention unilatérale de la part de Jullouville en date du CM du 13 juin dernier. Deux représentantes : M^{mes} Leroux et Margollé.
- Participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à Jullouville. 5 enfants concernés. 1390 euros pour l'école maternelle et 950 euros pour l'école primaire.
- Tarifs et règlement de la Salle des Mielles. Les tarifs différencient les Jullouvillais (associations ou particuliers) des demandes hors commune. La gratuité est offerte une fois par an aux associations Jullouvillaises. Ces montants tiennent compte de la remise en état des infrastructures et de leur niveau de service.
- Convention « Sur les Pas de So ». Cette association a occupé la Salle des Mielles lors de la Journée internationale du diabète de novembre.



CE QUI FAIT DÉBAT :

Notre soutien à toutes les actions de prévention de santé est total. Toutefois la Convention avec « Sur les Pas de So » est la première entorse au règlement concernant l'attribution de la Salle des Mielles. Ce projet n'a été présenté en commission qu'une fois les accords passés avec la commune et son nom et son label déjà utilisés dans les supports publicitaires.

Le Conseil Municipal n'est pas une chambre d'enregistrement et l'opinion des Conseillers ne doit pas être négligée.

Veillons à ce que cette décision ne soit pas un appel à toutes les « bonnes causes » au détriment de la disponibilité de la salle pour nos associations et les besoins locaux.



- Mesures de sobriété communale : chauffage et éclairage public

- Maintien d'un éclairage nocturne allégé et sécuritaire le long de la RD 911

- Promenade F. Gimbaud : extinction à 21h.

- Ailleurs l'éclairage sera éteint de 23h à 6h du matin

- Prévention routière : Zone 30 dans tout le « centre ville » en vue d'améliorer la sécurité routière et piétonnière.

- Création de deux zones bleues en centre ville autour de U Express et du Pôle de Santé.



Promis, juré
je ne volerai pas à plus
de 30 km/h au-dessus
de Jullouville !

CE QUI FAIT DÉBAT :

Les agglomérations sont déjà limitées à 50 km/h et renforcées dans l'hypercentre à 30 km/h. Il serait plus urgent et efficace de traiter les zones accidentogènes (avenue Armand Jullou, par exemple) et de faire un rappel des intersections et des priorités.

Le maire a proposé d'y repenser. C'est une perte de temps préjudiciable à la sécurité.

Conseil Municipal du 5 décembre

- Recensement des voies communales

- Résidence des Hauts de Bouillon, Convention Logimanche

- Chèque cadeau de fin d'année pour les anciens

- Installation d'un transformateur pour alimenter une prise de recharge rapide (véhicule) et le festival des Grandes Marées

CE QUI FAIT DÉBAT :

Nous regrettons que le repas annuel des anciens, rare moment de convivialité pour certains disparaisse au profit d'un chèque, aussi bienvenu soit-il.

Nous saluons l'arrivée de la 4^e prise à charge rapide du département sur notre commune ainsi que l'arrivée de 2 Zoés électriques dans le parc auto communal.

INFOS DIVERSES

- Face à la mer Carolles-Plage Jullouville sud (ASA) :

l'enquête publique en vue de la réalisation d'un ouvrage en enrochements pour la défense contre la mer eu lieu du 24 octobre au 25 novembre. Souhaitons que la fin de l'hiver permette sereinement d'attendre les travaux de réalisation de cette protection des biens et des personnes du littoral sud de notre commune.



- Où en est le PLUi ? :

- **Fin novembre** a eu lieu le Comité de pilotage pour l'arbitrage sur les zones AU (Zone À Urbaniser) et présentation de la méthode d'élaboration des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation : la stratégie)

- **Fin novembre début décembre** a eu lieu le travail en commune sur les OAP

- **Fin janvier** travail sur le zonage zone Agricole, zone Naturelle, sous-zonage urbain...

- **Printemps 2023** nouveau débat sur le PADD en conseils municipaux et conseil communautaire.

- Au bout de la patience il y a... Saint-Michel-des-Loups :

l'instruction relative à la procédure engagée par les deux groupes d'opposition, en date du 5 janvier 2021, pour annuler le Conseil Municipal du 9 novembre 2020 pendant lequel la commune associée est devenue un simple quartier de Jullouville, était clôturée. Nous étions en attente des conclusions du rapporteur et de la date d'audience au Tribunal Administratif de Caen. Après un an et demi d'attente, le juge administratif a décidé de rouvrir le dossier pour un complément d'information.



- Salle des Mielles : la belle attendue :

âgée de 36 ans et victime de malfaçons la rénovation de ce complexe prévue en 2018 a été achevée seulement en octobre 2022. Le complexe est aujourd'hui quasiment reconstruit du plafond au sol. Chiffrée au départ à 380 000 €, elle a atteint 1 370 000 € avec 350 000 € de subventions a finalement coûté 1 020 000 €. Profitez-en bien !

- C'est bientôt le printemps :

pensez à replanter vos haies avec des espèces persistantes et peu gourmandes en eau.



LÉZEAUX - LA CARRIÈRE, VILLAGES OUBLIÉS ?



Lézeaux La carrière rétrécissement

L'arrivée sur la commune de Jullouville par l'Est se fait par Lézeaux-La Carrière, un « village rue » à flanc de coteau marqué par un carrefour stratégique en fond de vallée. Sauf à s'échapper vers Saint-Pair via le Pont de Lézeaux, il n'y a plus qu'à monter vers le calvaire de « La Croix » pour découvrir une des plus belles vues sur la côte et la Mare de Bouillon.

Autrefois, se séparant de la Route de Saint-Pair à Avranches par Le pont du Guigeois, un embranchement franchissait le Thar par le même pont (de Lézeaux), gravissait le chemin jusqu'à Vaumoison et gagnait Saint-Jean-Le Thomas en traversant Saint-Michel-des-Loups : c'était la voie Montoise.

Ces deux villages n'en forment plus qu'un (dans nos esprits). Leur histoire est liée à l'évolution de la Route de Saint-Pair /RD 21.

Cette voie est depuis toujours la seule desserte permettant de contourner la Mare de Bouillon par l'Est. Source de vie et d'ouverture sur l'extérieur du village historique de la commune de Bouillon, la rue longe, lavoirs et moulin grâce à la rivière, les ateliers de la forge, ou du bourrelier, l'ancien café-épicerie et les fermes encore pourvues de four à pain, puits et pressoir que l'on peut distinguer au-dessus des haies, prouvant ainsi la quasi autarcie villageoise jusqu'au début du XX^e siècle.

Aujourd'hui, la circulation à Lézeaux venant de Saint-Pierre-Langers par la RD 109, s'est intensifiée, sans oublier les poids lourds sortant de la carrière de Cosnicat. En sécurisant l'arrivée la plus directe sur Jullouville, le nouveau rond-point du Château (de Saint-Pierre-Langers) va en accroître le flux. C'est un sujet d'inquiétude pour les habitants. Les virages du Mesnil-Grimeult sont dépourvus de trottoirs, or les nouvelles constructions sont habitées, pour la plupart à l'année et les enfants rejoignent l'abri bus du bas de Lézeaux. Le Stop du carrefour a déjà sauvé bien des vies mais ne suffit plus tant la circulation venant de Saint-Pair par la RD 21 est dense.

Ralentir la circulation sur l'axe traversant est un casse-tête. Deux zones trente, deux écluses, 3 projets de plateaux ralentisseurs, des miroirs. La commission sécurité s'y atèle. Les 250 habitants (à l'année) ne sont plus agriculteurs ou pêcheurs à terre-neuve comme autrefois. Ils travaillent et se ravitaillent assez fidèlement d'ailleurs, selon notre étude, à Jullouville et dans le bassin de vie granvillais. Ils utilisent leur véhicule faute d'alternatives et de transports en commun, en dehors du bus scolaire (rattaché à Granville). Le cheminement piétonnier est à demi sécurisé sur Lézeaux, de moins en moins lorsque l'on remonte vers La Carrière et plus du tout et voire franchement dangereux passé La Croix vers Le Logis.

Les riverains déplorent le manque d'entretien des trottoirs en revêtement gravillonné rose au vieillissement prématué. Ceux du village du Chesnay (sur Saint-Pair) réalisés au même moment, en enrobé à chaud sont plus résistants. Un traitement vertueux écologiquement et robuste dans le temps serait bien nécessaire, en continu tout au long du village, rétrécissant naturellement la voie et améliorant nettement la perception d'agglomération.

L'intégration d'une piste cyclable reliant les villages à « la station » est aussi très demandée par les usagers. Elle est cependant peu réalisable car coûteuse pour le département compte tenu des acquisitions foncières nécessaires.

Le projet de chemin doux reliant Lézeaux au bas Des Planches (emplacement réservé numéro 18 au PLU) passant par la Bréssaudière s'avère alors de plus en plus justifié et retient toute notre attention et notre soutien. Interdit à la circulation motocycliste, il préserverait la faune de la Mare. En s'inspirant de la restauration de la jonction Lézeaux / Kairon bourg, par le petit chemin de Surthar, sur le tracé du GR 223 réalisé par Granville Terre et Mer, ce chemin serait une opportunité d'entrée douce et sécurisée vers la « station balnéaire » que le GR contourne généreusement, aujourd'hui sans s'y arrêter.

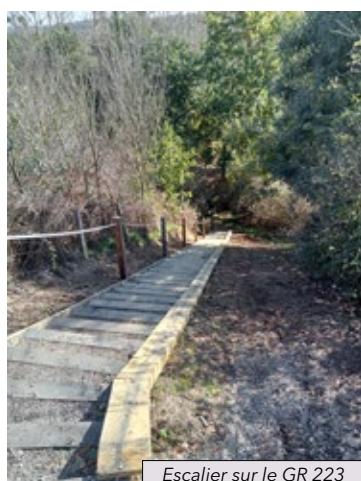
Résumer la vie du village à des soucis de circulation serait réducteur. Il y a une vie de village à Lézeaux-La Carrière. Les habitants ont su se fédérer, pour réclamer avec succès une amélioration du réseau électrique et un abri bus digne de ce nom. Il faudra attendre encore le second semestre 2024 pour l'ouverture commerciale de la fibre, alors que les réseaux de téléphonie passent diversement.

La Carrière qui n'est pas en reste, n'a pas pu réagir assez vite pour « sauver » sa boîte aux lettres victime de disparition tout comme celle de Vaumoison (et d'autres villages) mais en 2006 une association de quartier s'était créée pour réaliser un appel d'offre et choisir l'entreprise qui a réalisé les 13 branchements au tout à l'égout (à défaut de subventions du SIVOM Baie de Scissy). Depuis l'association continue de rassembler les riverains en organisant chaque année des rendez-vous festifs.

Lézeaux-La Carrière, en marge de notre commune mais pas marginale, mérite toute notre attention. Elles sont nos « jolies entrées de ville » et l'objet de nos promenades dominicales.



Pont de Surthar



Escalier sur le GR 223

